



ORDRE
DES
ARCHITECTES



Réparer la ville :

DONNER LA PRIORITÉ À LA RÉHABILITATION

- **Réhabiliter le bâti existant**, en limitant et encadrant les démolitions.

Renforcer les territoires :

PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT MIEUX ÉQUILIBRÉ

- **Renforcer le conseil, l'ingénierie territoriale et la médiation**, en garantissant un service public accessible et indépendant : sécuriser le fonctionnement des CAUE.

Ils l'ont fait

Revitaliser le centre-bourg grâce à la rénovation et l'extension de la mairie, et l'aménagement d'une maison des services publics

Lieu

Jugon-les-Lacs (2 528 habitants)

Programme

Rénovation et extension de la mairie et création d'une maison des services publics

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Jugon-les-Lacs

Maîtrise d'oeuvre

Atelier Rubin Associés

Surface

750 m² SDP

Coût

2 377 000 € HT

Livraison

2025



Cette opération de réhabilitation et d'extension illustre la dynamique positive d'un aménagement lorsqu'il est abordé à une échelle plus large que celle de la parcelle singulière :

➔ **Réhabiliter et agrandir un bâtiment existant dans un centre-bourg ancien** grâce à une ingénierie territoriale qualifiée (architecte, architecte des bâtiments de France).

➔ **Sauvegarder le patrimoine traditionnel** et ainsi renforcer l'identité architecturale et paysagère du bourg.

➔ **Offrir de nouveaux services aux administrés** en améliorant la fonctionnalité et l'accessibilité de la mairie.

➔ **Faciliter la circulation dans le centre-bourg** grâce à la création d'une venelle en cœur d'îlot.

Description

A Jugon-les-Lacs, dans les Côtes d'Armor, la mairie s'est vue entièrement réhabilitée et agrandie pour améliorer son accessibilité et pour accueillir un comptoir de services publics de proximité.

A l'origine, la construction d'une nouvelle mairie sur un terrain moins contraint était en débat. Accompagnée par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) des Côtes-d'Armor et l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités), la commune a fait le choix de racheter des parcelles attenantes à la mairie existante et de lancer un marché public de type « procédure adaptée » (MAPA), équivalent à un concours d'architecture allégé.

Le projet lauréat a retenu l'attention du jury par sa proposition de créer une venelle restructurant le cœur d'îlot et facilitant la circulation à travers le centre-bourg. La venelle vient relier la place abritant la mairie avec la boulangerie du village, auparavant excentrée. Ce passage offre un cheminement piéton en cœur d'îlot qui longe la façade vitrée de la mairie : l'ensemble lui confère sa place symbolique au cœur du village.

L'architecture de l'extension, mêlant toits à deux pans et toits terrasses, vient s'imbriquer et se faufiler dans les bâtiments existants en pierre. L'opération de réhabilitation/extension permet un trait d'union visuel et fonctionnel dans le centre-bourg de Jugon-les-Lacs.